

## Conseil municipal

Lundi 8 décembre 2025 à 19 heures

Mairie de Saint-Père Marc-en-Poulet – Salle du Conseil Municipal

### Ordre du jour

#### ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Animation à La Vie Sociale (*projet ci-joint – annexe n°1*)

*Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition de moyens au SIVU ANIMATION à La Vie Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et ce pour une durée de 3 ans.*

- Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens association « 1.2.3 Fort ! » (*Projet de convention - annexe n°2*).

*La convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « 1,2,3 Fort ! » étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

- Renouvellement de la convention avec le Centre Nautique Rance (*projet convention annexe n°3*)

*Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention avec le Centre Nautique Rance pour 3 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

- Convention entre la commune et l'école privée Sainte-Thérèse sous contrat d'association  
*Dans le cadre de la convention conclue avec l'Organisme de Gestion d'Ecole Privée Sainte-Thérèse le 23 juillet 2004, la commune participe au financement des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des élèves scolarisés à l'école privée Sainte-Thérèse.*

*Les effectifs des élèves domiciliés hors-communes ayant évolué à la rentrée de septembre, il est proposé de modifier les conditions de financement aux charges de fonctionnement, en participant à hauteur des élèves domiciliés à SAINT-PERE-MARC-EN-POULET.*

#### FINANCES

- Attribution du marché public de travaux : aménagement du carrefour Saint-Georges

*Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché public de travaux pour l'aménagement routier et sécurisé du carrefour Saint-Georges.*

- Réalisation de travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable et pose de poteau incendie La Ville Malherbe- La Croix Margaro et travaux routiers - Accord-cadre à bons de commande – Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort

*Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport d'eau potable, l'entreprise OUEST TP réalise actuellement, pour le compte du Syndicat des Eaux de Beaufort, la pose d'une conduite. Les travaux s'étendent sur une distance de 4 kilomètres, depuis l'entrée de Saint-Père-Marc-en-Poulet jusqu'au château d'eau de Saint-Méloir-des-Ondes.*

*Afin de bénéficier des conditions techniques et financières négociées par le Syndicat des Eaux de Beaufort, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étendre le réseau et poser un poteau incendie desservant les secteurs de La Ville Malherbe et La Croix Margaro, ainsi que la réfection de tronçons de route.*

- **Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF**  
*La société GRDF verse à la commune une redevance annuelle au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution et de transport du Gaz.*
- **Admission en non-valeurs de titres de recettes – Budget Principal et annexes.**  
*Sur proposition du Trésorier, lorsqu'une créance paraît irrécouvrable en raison de la situation de son débiteur (insolvabilité), de l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autorisation des poursuites) ou de l'échec du recouvrement, le comptable peut demander l'admission en non-valeur de la créance. La décision d'admission en non-valeur relève de l'assemblée délibérante.*
- **Décisions Modificatives Budget Principal & annexes**  
*Au vu des réalisations budgétaires, il convient de délibérer pour prendre des Décisions Modificatives au budget principal & annexes de la commune.*
- **Modification de l'Autorisation de Programme – Travaux du carrefour Saint-Georges**  
*Il convient de modifier l'Autorisation de Programme relative à l'opération de travaux du carrefour Saint-Georges.*

## RESSOURCES HUMAINES

- **Instauration de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)**  
*Il est proposé de mettre en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections prévues par l'arrêté ministériel du 27 février 1962, dans la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet.*
- **Attribution de chèques-cadeaux aux agents de la collectivité**  
*A l'occasion des voeux du personnel, il est offert à chaque agent un carnet de chèques-cadeaux.*
- **Validation définitive de l'adhésion à la convention risque santé du CDG d'Ille-et-Vilaine et participation employeur**  
*La commune a choisi de participer à l'appel à concurrence organisée par le Centre De Gestion départemental d'Ille et Vilaine en vue de conclure une convention de participation au contrat collectif pour le risque santé des agents.  
 Après avoir obtenu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 23 octobre 2025, il convient donc désormais de valider la convention d'adhésion et le montant de la participation employeur.*

## AMENAGEMENT FONCIER – URBANISME

- **Transfert et classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et bassin tampon des lotissements Le Bignon 1 et La Pommeraie**  
*A la demande des Associations Syndicales de Lotissement du Bignon 1 et de La Pommeraie, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de transférer et classer dans le domaine public les voiries, les réseaux et bassins tampons des lotissements Le Bignon 1 et La Pommeraie. Il est précisé que les espaces verts restent à la charge des colotis.*

*Toute convocation au conseil municipal indique les questions portées à l'ordre du jour  
 (Articles L2121-10 du CGCT).*

